

# **12<sup>e</sup> Entretiens de l'Autorité**

**13 octobre 2008**

**Investissement, innovation et concurrence :  
en route vers le très haut débit**

La régulation est un « jeu » dynamique

Nicolas Curien, ARCEP

# La régulation est-elle un « long fleuve tranquille » ?

- Contrairement à une idée répandue, la régulation n'est pas un processus déterministe qui réaliserait une transition prédéfinie depuis un marché en monopole vers un marché en concurrence...
- Il s'agit plutôt d'un « processus dépendant du chemin », exposé au cours du temps à de nombreuses incertitudes sur les technologies et les usages.
- Le régulateur doit donc prendre une succession de « valeurs d'option », au service des consommateurs (innovation soutenue et baisse des prix) et des acteurs du marché (investissements rentables).
- Dans un tel contexte, information pertinente, transparence et visibilité « maximale » apparaissent comme autant d'exigences cardinales.

# Régulation et investissement

- **Le paradoxe du « trop / pas assez »** : la dérégulation (ou une régulation trop légère) conduisent au sous-investissement et donc à une pénétration trop lente.... tout comme une régulation trop contraignante, qui découragerait la prise de risque (courbe en U inversé)
- **Une régulation dynamique résout le paradoxe** :
  - **cycle 1** : une régulation asymétrique de l'accès aux infrastructures essentielles permet aux entrants de gravir « l'échelle des investissements » et de compenser en partie l'avantage que l'opérateur historique tire de son antériorité ;
  - **cycle 2** : la régulation peut être en partie « symétrisée », tous les opérateurs étant en mesure d'investir dans la nouvelle technologie d'accès, et étant enclins à le faire, afin de maîtriser de bout en bout le lien avec le client final.
- **Ex. La régulation du haut débit cuivre (cycle 1) et du très haut débit fibre (cycle 2) en France.**

# FTTH : Optimisme / Pessimisme

- Régulation optimiste (orientée vers le futur)
  - croire au cercle vertueux de la « régulation tirée par l'innovation »
  - adopter la bonne combinaison de régulation « asymétrique » (accès aux fourreaux) et « symétrique » (fibrage des immeubles) ;
  - promouvoir une structure de marché oligopolistique formée de plusieurs entreprises verticalement intégrées, chacune exploitant sa propre boucle locale en fibre (au moins jusqu'au PM).
- Régulation pessimiste (orientée vers le passé)
  - croire en la malédiction « la concurrence en infrastructures est de toute manière impossible dans la boucle locale » ;
  - imposer un remède agressif de séparation fonctionnelle (ou structurelle !) entre services de détail et services au gros d'accès à l'infrastructure ;
  - Créer ainsi un « monopole artificiel », c'est-à-dire un monopole de l'accès purement induit par la régulation, alors même que l'innovation a mis fin au monopole naturel !

# Principes de régulation avisée

- « Une bonne régulation doit, par construction même, être conçue comme transitoire. »
- « Le régulateur doit utiliser l'impulsion donnée par une succession d'instabilités dynamiques, afin de conduire le secteur dans la meilleure direction. »
- « Une bonne régulation dépend fortement de l'histoire passée mais elle doit évoluer. »
- « Bien qu'efficaces à une période donnée, les remèdes appliqués par le régulateur ne sont généralement plus appropriés à la période suivante. »

(Paul Champsaur, Président de l'ARCEP, Bruegel Conference, Bruxelles, Octobre 2007)

# Propos final

- La régulation est très dépendante du contexte :
  - spécifique au secteur,
  - adaptative au cours du temps.
- Dans le cas des communications électroniques, la force motrice est le rythme exceptionnel d'innovation, avec un effet paradoxal :
  - la régulation est rendue plus complexe, en raison des incertitudes sur la technologie et sur la demande ;
  - la régulation est facilitée , en raison de la spirale vertueuse : « régulation initiale asymétrique / entrée / innovation / nouveau cycle d'investissement sous une régulation plus symétrique ».